

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

La reconversion des militaires en 2013 :

20.392 départs de militaires
(hors gendarmerie) :
 . 1.704 officiers
 . 6.991 sous-officiers/officiers-
mariniers
 . 11.697 militaires du rang.
 9.927 reclassements dans
le secteur privé (hors
gendarmerie)
 1.931 accès aux fonctions
publiques (hors gendarmerie)
 51 demandes de congé
pour création ou reprise
d'entreprise (CCRE)
 12.058 anciens militaires au
chômage pour un coût de
119,8 M€

Solde mensuelle nette en 2013 (médiane) :

Général - Amiral 7.083 €
 Colonel - Capitaine de
vaisseau 6.392 €
 Capitaine - Lieutenant de
vaisseau 3.716 €
 Adjudant-chef - Maître
principal 2.764 €
 Sergent - Second maître
1.673 €
 Soldat - Matelot breveté
1.564 €

Répartition des femmes militaires :

Terre 11.310
 Marine 5.082
 Air 9.924
 Santé 4.785
 Essences 125
 DGA 266
 Commissariat 268

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.

Partenaire 2014



www.elikatraining.com
karine.joyeux@elikatraining.com

Trois questions au...

Général de corps d'armée Jean-François Hogard

Directeur de la protection et de la sécurité de la défense



Pourriez-vous nous présenter la DPSD et ses missions ?

Créée le 20 novembre 1981, la DPSD a intégré, en 2008, la communauté du renseignement avec la création du conseil national du renseignement (CNR). Elle est le service de renseignement « dont dispose le ministre de la Défense pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles » (Code de la Défense). Le Service compte 1.100 civils et militaires issus de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air, de la gendarmerie et de la DGA. Son organisation s'articule autour d'une direction en région parisienne, et d'un maillage territorial et à l'étranger de 44 emprises. Sa mission est la contre-ingérence défense : « renseigner pour protéger » les forces armées et les entreprises de défense, c'est-à-dire identifier leurs vulnérabilités, renseigner sur les menaces, et contribuer aux mesures de protection et d'entrave. Cette mission se décline en 3 domaines : la contre-ingérence des forces, la contre-ingérence économique et la contre-ingérence cyber.

Quelles sont les principales menaces auxquelles la DPSD est confrontée aujourd'hui ?

Une ingérence est un acte hostile visant à porter atteinte, autrement que par la confrontation militaire directe, aux intérêts de la Nation ainsi qu'à la défense nationale et au secret de la défense. Partout où les forces armées françaises sont engagées, elles sont exposées à des menaces telles que le terrorisme, l'espionnage, le sabotage, la subversion, et le crime organisé (TESSCo). Dans le domaine économique, la DPSD est quotidiennement confrontée à de multiples risques (prise de contrôle par des actifs étrangers, atteinte à la réputation etc.) qui peuvent affecter le secret de la défense nationale, le potentiel scientifique et technique de la Nation (PSTN), les intérêts ou le patrimoine matériel et immatériel des entreprises de Défense. Enfin, le cyber espace constitue un nouveau milieu stratégique dans lequel le Service est de plus en plus amené à conduire des actions à caractère préventif, curatif ou de contre-ingérence contre les cyberattaques.

Quel message aimeriez-vous transmettre aux entreprises liées à la Défense, y compris hors armement ?

La DPSD agit en étroite collaboration avec les structures de direction et de sécurité des établissements industriels et de recherche, tant lors des visites de contrôle qu'au travers des conseils prodigués. Force est de constater que, malgré les illusions nées de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, les entreprises françaises sont de plus en plus exposées à une forte concurrence étrangère. La prévalence des intérêts nationaux s'exprime particulièrement au travers de l'instrumentalisation des normes juridiques. Face aux tentatives de capture de savoir-faire par espionnage industriel, ou plus fréquemment encore par intrusion « consentie » dans l'entreprise (délégations, stagiaires etc.), le dispositif de « zones à régime restrictif » (ZRR) constitue une parade efficace permettant de préserver les informations sensibles. En outre, il convient de demeurer vigilant lors de visites à l'étranger, en s'assurant de n'emporter que les informations indispensables sur les ordinateurs et supports informatiques « nomades ». La part croissante des atteintes par voie électronique (cyberattaques contre les réseaux reliés à Internet, escroqueries, « ingénierie sociale » ciblant des personnes via les réseaux sociaux, etc.) rend nécessaire le développement de politiques de sécurité des systèmes d'information performantes, mais surtout la généralisation de réflexes de sécurité simples au sein de la « culture d'entreprise ».

Pour en savoir plus sur la DPSD [LIEN](#)

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2013 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2014 [LIEN](#)

Barkhane : régionalisation des opérations et dispositif logistique

L'opération Barkhane regroupe 3.000 militaires dont la mission consiste, en partenariat avec les pays du G5 Sahel, à lutter contre les groupes armés terroristes pouvant agir dans la bande sahélo-saharienne (BSS).



Soutien au don de sang et armée de Terre

A la suite d'une proposition de l'Association, le chef d'état-major de l'armée de Terre a bien voulu accepter de mettre la carte de soutien au don de sang dans son attache de signature. En parallèle, une campagne de sensibilisation a été conduite (notamment au travers du blog du CEMAT) et une intervention de la directrice du Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) sera organisée chaque année au mois de mai lors du stage des futurs chefs de corps.



Insérer, vous aussi, la carte de soutien au don de sang dans votre signature de messagerie électronique : [LIEN](#)



Télécharger la plaquette présentant l'expertise du CTSA : [LIEN](#)

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser par ce [LIEN](#)



Deux sous-officiers lauréats du « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2014



Créé par l'Association, le « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2014 a été remis le mardi 2 décembre à l'Ecole militaire à Paris. Cette année, le Jury du « Prix de la reconversion des militaires » a décidé de récompenser deux candidats dans la catégorie « création d'entreprise » :

Sandrine Ribes - magasin « Ambiance et Styles » à Bordeaux

Après 18 ans comme sous-officier au sein de l'armée de l'Air, Sandrine Ribes a décidé de prendre un nouveau départ professionnel. Passionnée par la gastronomie et les arts de la table, elle a obtenu un congé de création et de reprise d'entreprise (CCRE) pour ouvrir en septembre 2015 un magasin « Ambiance et Styles » à Bordeaux, magasin qui joue sur la gourmandise, point faible de beaucoup de personnes... Contact : ambianceetstyles.bdx@free.fr

Arnaud Tiennot - société Nautee à Rochefort sur Mer (Charente - Maritime)

Arnaud Tiennot est sous-officier dans l'armée de l'Air depuis 21 ans. Il a obtenu un congé de création et de reprise d'entreprise (CCRE) pour créer la société Nautee à Rochefort sur Mer, société spécialisée dans la vente en ligne et en magasin de produits nautiques et des loisirs connexes. Contact : nautee.communication@orange.fr

La cérémonie a été ouverte par Patricia Adam, présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale. Les prix ont été remis par député Gwendal Rouillard, secrétaire de la commission de la Défense nationale et des forces armées, et le général Arnaud Martin, directeur de Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense.

Reconversion et création : les conseils des deux lauréats

Pourquoi une reconversion dans le cadre d'une création d'entreprise ?

Sandrine Ribes : J'ai décidé de prendre les rênes, d'être mon propre patron et de récolter les fruits de mon travail, en prenant des risques, certes, mais calculés. Je n'étais pas obligé de quitter l'institution, mais l'envie de concrétiser un rêve et une passion à la fois m'ont motivée dans mon choix.

Arnaud Tiennot : Rechercher un emploi dans le secteur privé s'avérait très difficile au regard de ma spécialité de linguiste, difficilement transposable dans le secteur civil. A ce stade de ma vie, j'avais un besoin d'autonomie que seule la création d'entreprise peut m'apporter dans un secteur (le nautisme) que j'affectionne particulièrement.

Quels conseils donneriez-vous aux militaires ayant un projet similaire ?

Sandrine Ribes : Le premier c'est d'être motivé et enthousiaste face à son projet tout en étant très réaliste car le chemin est long et semé d'embûches. Les autres conseils seraient de s'appuyer sur une étude approfondie du projet (étude de marché, étude financière...). De bien s'entourer de façon à apprendre au fur et à mesure. En ayant conscience que les militaires ont la chance de pouvoir faire appel à Défense Mobilité et de pouvoir prendre un congé de reconversion.

Arnaud Tiennot : Je leur dirais de prendre leur temps, de laisser mûrir le projet en notant les idées et en rencontrant des acteurs de leur marché. Une fois ceci réalisé, je leur conseillerais de formaliser leur projet et tout ce qui s'y rapporte par écrit pour ne pas s'éloigner des objectifs que l'on s'est fixés, les ajustements inévitables seront faits à la marge. Et puis, de ne pas avoir peur du monde civil et notamment du secteur privé.

Réinsertion professionnelle : témoignage de deux militaires blessés en service

La cérémonie de remise du « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2014 a été précédée d'une intervention du colonel Thierry Maloux, chef de la Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre qui a présenté la réinsertion professionnelle des militaires blessés en service. Son intervention a été complétée de deux témoignages, l'un de Steve Bac, ancien chasseurs alpins, paraplégique à la suite d'un accident en service, créateur en 2011 d'une société de transport auto « En 1 Clin d'Œil ». L'autre de Florian Verdenet, ancien parachutiste des troupes de marine, blessé en Afghanistan, créateur de « Luxury Assistance » une conciergerie privée haut de gamme.

stevebac@en-1clindoeil.fr fverdenet@luxuryassistance.fr

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey



Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2014 avec le soutien de la société Elika Training.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.
 Rédacteur en chef : Pascaline Abдини.
 Comité de rédaction : Pascaline Abдини, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.
 Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.
 Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
 ISSN 2114-7019
 Tous droits réservés.
 Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.